

# J'Y VOIS CLAIR Avec un 9/20, puis-je réussir mon année ?

**On entend d'ici les conversations du week-end dans les chaumières où reviennent les étudiants de l'enseignement supérieur... Les points de la session de janvier tombent ces jours-ci. Voici comment les décoder.**

**Janvier pour la première bac.** On parlera d'une session de janvier réussie lorsque l'étudiant présente une note de minimum 10 sur 20 pour chacune des épreuves présentées. Chaque note égale ou supérieure à 10 est acquise définitivement. L'étudiant est tenu de présenter une seconde fois les matières clôturées où il a moins de 10/20, il peut le faire en juin ou en septembre. Par ailleurs, l'étudiant en échec peut suivre une remédiation, alléger son programme ou solliciter une réorientation.

**L'année en première bac.** En fin de première, la réussite sera acquise à une double condition. Un, l'étudiant présente une cote de 10/20 minimum pour au moins 45 crédits sur 60. Deux, la moyenne doit être supérieure ou égale à 10/20. L'étudiant doit, en deuxième année, représenter tous

les examens pour lesquels il n'a pas obtenu 10/20. Le jury peut cependant décider d'octroyer des crédits s'il estime le déficit acceptable en regard de l'ensemble (un 9 parmi une forêt de 14/20 par exemple), dans ce cas l'étudiant passe en deuxième année sans

**Le jury peut décider de valider des crédits lorsque l'échec isolé lui paraît acceptable**

souci et poursuit son cycle selon le principe de l'accumulation de crédits (pour les années suivantes, on ne parlera plus de réussite d'année mais de crédits validés ou non). En cas d'échec en première, il peut recommencer et ne devra représenter que les examens pour lesquels il n'a pas obtenu 10/20.

**Janvier dans les autres bacs et masters.** Le seuil de réussite par cours est comme d'habitude fixé à 10/20. En cas d'échec en janvier, l'examen doit être représenté en juin ou septembre.

**L'année dans les autres bacs et masters.** Changement de taille par rapport au passé : la moyenne pour réussir l'année est calquée sur celle des premières (10/20 au lieu de 12 précédemment). Une différence fondamentale persiste entre les premières et les autres années : la réussite n'est pas fixée à 45 crédits, l'étudiant doit, comme par le passé, réussir tout son programme (avec 10/20 dans chaque matière et 10/20 en

moyenne). Le jury peut cependant décider de valider des crédits (et donc l'année) lorsqu'un échec isolé lui paraît acceptable.